



INSTITUT SAINT-MICHEL

PROJET D'ETABLISSEMENT

INSTITUT SAINT-MICHEL
Degré d'Observation Autonome - 2^e et 3^e Degrés Général et Technique
rue du Collège 126 - 4800 VERVIERS
Enseignement secondaire Type I Général et Technique
Tél. 087/39.46.50 Fax. 087/31.78.91

Introduction

Le projet d'établissement de notre Institut s'inscrit dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997, ainsi que dans le cadre du projet éducatif et pédagogique de l'enseignement catholique proposé dans « Missions de l'Ecole Chrétienne ». Il donne à ce dernier une coloration particulière en faisant sien le projet éducatif et pédagogique des écoles se référant aux valeurs évangéliques et aux principes prônés par Saint Jean-Baptiste de la Salle (voir le Projet Educatif et Pédagogique des Ecoles Lasalliennes).

Le présent projet d'établissement est le résultat d'un processus de construction qui a associé les différents partenaires de notre communauté éducative : élèves, professeurs, parents, directeurs et membres du Pouvoir Organisateur. Les axes qui le composent ont été dégagés à partir d'une consultation des différentes composantes, de diverses réunions de travail en groupes spécifiques et de réunions plénières. Il engage l'Institut, dans chacune de ses composantes, à mobiliser des moyens, dans les limites de ses possibilités humaines, pédagogiques, organisationnelles, budgétaires et matérielles, pour la réalisation de certaines actions relevant de ces axes. Les orientations prises sont corrélatives à la situation actuelle. Si, dans les prochaines années, des changements devaient intervenir dans les moyens attribués à notre Institut, une révision de ces orientations devrait avoir lieu.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement n'a pas débuté avec l'obligation décrétales. Elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises au cours des dernières années et dans la tradition de notre école. Les réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera des traces de ce « capital de départ » dans le texte qui suit.

Ce projet d'établissement a une portée d'au moins trois ans. Chaque partenaire le reconnaît comme le sien et accepte d'apporter sa collaboration active à des actions concrètes qui en permettent la réalisation. Les axes qui y figurent ne sont ni exhaustifs, ni définitifs. Une évaluation régulière, au travers du rapport d'activités, permettra d'en examiner l'avancement et de réaliser les adaptations nécessaires.

Cinq axes structurent notre projet :

1. La promotion des valeurs chrétiennes selon l'esprit de Saint Jean-Baptiste de la Salle.
2. La personnalisation de la formation et de la relation.
3. La construction d'un projet personnel.
4. L'ouverture sur le monde et la société.
5. Le développement d'une citoyenneté responsable.

Les actions concrètes qui sont ou seront mises en œuvre sont présentées, par axe, dans les pages suivantes. Des recoupements sont cependant inévitables. Une même action peut relever de plusieurs axes. Et certains axes englobent toute action, le premier particulièrement.

1. La promotion des valeurs chrétiennes selon l'esprit de Saint Jean-Baptiste de la Salle

Toute la vie de l'école doit se dérouler en cohérence avec les valeurs et les repères que nous donnent l'Évangile et la tradition lasallienne. Une école chrétienne se veut ouverte à chacun, quelles que soient ses convictions. La foi y est proposée et non imposée. Chacun peut s'y enrichir des convictions des autres. Les attitudes de Jésus vis-à-vis des pauvres et des exclus de son époque guideront les choix que nous devons faire aujourd'hui dans notre projet d'établissement.

Si les valeurs chrétiennes doivent imprégner la vie quotidienne de l'école et être sources d'inspiration de nos actions, il n'en est pas moins vrai que des actions particulières, à des moments précis, sont des témoignages de l'engagement chrétien de notre Institut, dans l'esprit de Saint Jean-Baptiste de la Salle.

Depuis plusieurs années, des actions, des activités, des manifestations sont l'expression de valeurs évangéliques dans l'école. Elles veulent amener les élèves à réfléchir, de manière non contraignante, sur la portée de leur engagement et sur leurs responsabilités actuelles et futures. Elles veulent aussi les aider à construire leur propre échelle de valeurs.

Parmi ces actions, on peut citer :

- les retraites de classe en 5^e année et les retraites par thème en 6^e année ;
- des retraites organisées par certains titulaires de 1^{re} et 2^e années ;
- la participation à des activités de solidarité telles que l'opération « Damien » pour les lépreux ou « Télévie » ;
- des activités vis-à-vis des « démunis » d'ici ou d'ailleurs (Jeune Magasin du Monde, projet Sénégal, visite à des personnes âgées, etc.) ;
- des activités marquant les temps forts de l'année liturgique (Marche à l'Étoile à Noël, Chemin de croix à Pâques, etc.) ;
- des visites d'expositions à thème religieux (avec exploitation) ;
- la visite d'élèves à des mouvements associatifs (Téléservice, Oxfam, Centre Maximilien Kolbe, Centre Femmes, etc.) ;
- ...

Dans les prochaines années, l'accent sera mis notamment sur :

- le développement de l'équipe d'animation pastorale avec, si possible, un animateur disposant de temps pour mettre en œuvre certains projets ;
- la mise en valeur des temps liturgiques par une décoration spécifique dans l'école ;
- le soutien aux actions proposées par l'équipe d'animation pastorale ;
- l'invitation et le soutien aux professeurs à participer à des formations à portée spirituelle ;
- l'accueil et le respect de la personne humaine et de la culture de l'autre en s'efforçant de développer chez chacun le sens des responsabilités.

2. La personnalisation de la formation et de la relation

La personnalisation de la formation et de la relation concerne l'ensemble de l'équipe éducative de l'Institut : professeurs, éducateurs, directeurs, personnel administratif, équipe du CPMS (Centre Psycho-Médico-Social). Elle vise à ce que chaque élève trouve à l'intérieur de l'école au moins une personne disponible et prête à l'aider en cas de problème. Elle vise aussi à ce que chacun, dans les activités d'apprentissage, rencontre des possibilités de prise en compte de ses besoins et de ses caractéristiques psychologiques.

Diverses réalisations vont déjà dans ce sens. On pense entre autres :

- au titulariat exercé actuellement de manière bénévole par les professeurs ;
- à l'organisation de remédiations et de rattrapages – institués ou non ;
- à l'organisation au 1^{er} degré de « Clés pour l'Adolescence » ;
- à l'option « Renforcement » proposée aux élèves en difficulté à la fin de la 1^{re} année ;
- à la prise en charge d'élèves en difficulté familiale ou sociale par l'équipe du CPMS ou un membre de notre Communauté Educative ;
- à l'offre diversifiée d'options aux 2^e et 3^e degrés.

Pour renforcer cet axe, un effort particulier doit être porté dans les secteurs développés ci-après.

2.1. La transition « Primaire-Secondaire »

Pour faciliter cette transition et pour personnaliser l'accueil des élèves, diverses actions sont déjà mises en œuvre : inscription individuelle avec visite de l'école, présentation du 1^{er} degré aux parents d'élèves de 6^e primaire, informations aux classes de 6^e primaire de notre centre scolaire, organisation de trois journées destinées à favoriser l'intégration du début de l'année, distribution d'un memento concernant l'organisation du travail scolaire, rencontre entre le titulaire et les parents au mois de septembre, etc.

Deux actions sont envisagées pour encore améliorer cette transition :

- l'organisation de rencontres entre les instituteurs de 6^e année primaire et des professeurs du 1^{er} degré en vue d'assurer la continuité des apprentissages en français et en mathématique ;

- l'organisation d'une journée « d'immersion » pour les élèves de 6e primaire de notre école fondamentale.

2.2. Le parcours du premier degré

L'objectif de notre Institut est de conduire chaque élève en deux ans au terme du premier degré en développant les compétences transversales et disciplinaires qui lui permettront de réussir une 3^e année, quelle qu'elle soit, chez nous ou ailleurs. C'est dans cette optique qu'a été mise en place l'option « Renforcement ». Elle est proposée aux élèves présentant de graves difficultés en fin de 1^{re} année. C'est ainsi qu'une action spécifique peut être menée au sein d'un groupe restreint d'élèves et avec un nombre réduit de professeurs volontaires travaillant en équipe pour favoriser les liens entre les différentes matières. Parallèlement, l'équipe éducative, épaulée par le CPMS, veille à aider l'élève à construire son projet personnel qui déterminera son orientation.

Dans la mesure du possible, on évitera qu'un élève soit amené à faire une troisième année dans le degré. Néanmoins, si le cas se présente, une aide spécifique lui sera proposée en prenant en compte ses difficultés particulières et les possibilités organisationnelles de l'Institut.

2.3. La transition « cycle inférieur – cycle supérieur »

Le passage de 3^e en 4^e année reste un problème. Le changement de méthodes, d'exigences, d'attentes des professeurs agrégés de l'enseignement secondaire supérieur provoque des difficultés d'adaptation chez certains élèves car, souvent, une plus grande autonomie dans la gestion du travail scolaire leur est demandée, au cours comme à domicile.

Il y a donc lieu de mettre des moyens en œuvre pour faciliter la transition, par exemple en organisant des réunions de concertation entre professeurs de 3^e et de 4^e années, par discipline. Ceci est d'autant plus nécessaire que ces deux années constituent un degré qui, comme tout degré, doit présenter unité et cohérence.

Une première action a déjà été réalisée en demandant aux professeurs de définir ensemble, par disciplines, les compétences et les objectifs poursuivis dans le degré.

Ce premier pas sera poursuivi par des actions plus spécifiques comme :

- la détermination des acquis attendus à l'entrée en 4^e année ;
- l'adaptation réciproque des méthodes utilisées en 3^e et 4^e années ;
- le développement d'activités visant à l'acquisition de méthodes de travail performantes et adaptées ;
- la mise en œuvre d'activités visant à développer la prise de notes ;
- la mise en place de dispositifs de remédiation pour les élèves en difficulté ponctuelle dans certaines matières (voir point 2.4.).

Cependant, ces différentes actions ne pourront être mises en œuvre sans une réflexion approfondie sur le 2^e degré.

2.4. La prise en charge des élèves en difficulté

Si beaucoup de dispositifs ont été mis en place au 1^{er} degré pour prendre en charge les élèves en difficulté (remédiations, rattrapages, option de renforcement, etc.), il n'en va pas de même dans les deux degrés suivants. Trois heures de rattrapage en 3^e année et deux heures d'étude dirigée en 3^e et 4^e années sont les seules procédures mises en place au 2^e degré. Rien n'est spécifiquement prévu au 3^e degré (hormis des remédiations bénévoles assurées par certains professeurs).

Un autre dispositif, qui est déjà d'application dans certaines disciplines, sera également promu : le parrainage d'élèves « faibles » par des élèves « forts » à l'intérieur des cours.

Dans le même esprit, une attention particulière sera accordée aux élèves issus de l'enseignement spécial et aux élèves souffrant d'un handicap physique.

2.5. Les cours de Sciences au 3^e degré

Dans la tradition de formation scientifique de notre Institut, il a été décidé de proposer aux élèves du 3^e degré un cours de sciences de base à 3 heures/semaine et un cours de sciences générales à 6 heures/semaine augmenté d'une heure d'activité complémentaire en physique pour tous les élèves choisissant les sciences générales.

2.6. Une pédagogie et une évaluation adaptées

Personnaliser la formation implique que l'élève soit pris là où il se trouve et conduit progressivement à la maîtrise des savoirs et des compétences qui sont attendues de lui au terme de chaque année ou de chaque degré. Pour réaliser cet objectif, il y a nécessité d'adapter les démarches aux caractéristiques des élèves en différenciant les activités qui sont proposées. Si le travail en groupe-classe reste une procédure intéressante et efficace, elle ne peut être la seule : des moments d'activité individuelle ou par petits groupes en fonction des besoins sont également nécessaires. Ces dispositifs sont corrélatifs de procédures d'évaluation qui reconnaissent à l'élève le droit à l'erreur en cours d'apprentissage. Elles sont également en étroite relation avec des procédures d'évaluation qui vérifient la maîtrise - en fin d'apprentissage - des savoirs et des compétences poursuivies. Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences attendues doit rester le but ultime de tout enseignant et de tout éducateur.

Pour favoriser un renouvellement dans les procédures d'apprentissage et d'évaluation, plusieurs actions peuvent être envisagées dans les trois années qui viennent :

- Encourager les professeurs à suivre des formations en relation avec leur discipline qui portent sur ces deux thèmes ;
- Apporter une aide au(x) professeur(s) qui tente(nt) la mise en place de tels dispositifs ;
- Organiser une journée pédagogique ou une formation en école en recourant à des spécialistes dans ces deux domaines.

3. La construction d'un projet personnel

Il est primordial que les parents et l'équipe éducative, en cohérence, puissent développer chez les enfants l'autonomie non seulement au niveau scolaire, mais aussi dans les divers domaines qui constituent la vie de tous les jours. La construction d'un projet personnel d'étude et d'orientation professionnelle, qui doit se dérouler sur les 6 années de la scolarité secondaire, constitue une occasion unique de développer le sens de l'autonomie et le sens des responsabilités chez nos élèves et tout en associant parents et équipe éducative dans une action commune au service des enfants.

3.1. Au premier degré

Une aide est apportée à la construction d'un projet personnel par tous les élèves de 2^e année par le biais de tests d'orientation, de séances d'animation-réflexion, etc. administrés par le Centre PMS de notre Institut. Des informations sont également fournies par le CPMS et par la direction à tous les élèves sur toutes les possibilités d'orientation au terme du degré (général, technique et professionnel). Les parents sont informés à l'occasion d'une soirée au cours du 3^e trimestre. Pour les élèves dont le projet d'études est orienté vers l'enseignement technique ou professionnel, des visites d'école peuvent être mises sur pied. Ces élèves sont également avertis des journées « portes ouvertes » organisées par ces écoles.

3.2. Au troisième degré

Actuellement, la construction d'un projet personnel de profession et d'études supérieures démarre seulement au deuxième trimestre de la 6^e année. Le Centre PMS en prend la charge sans que soient impliqués d'autres partenaires, faute de « répondant ». Des tests d'intérêts vocationnels et de capacités intellectuelles sont proposés aux élèves. La communication de leurs résultats se fait par entretien individuel. Des informations sont fournies à la demande sur les professions et les études qui y mènent. Si un élève le souhaite, des entretiens complémentaires peuvent avoir lieu.

Cette démarche générale peut être complétée par la participation libre à des soirées d'information organisées par des universités, des hautes écoles ou différents organismes tels que le Rotary, par exemple. Certains élèves consacrent parfois une journée de cours à la visite d'un salon de l'étudiant ou d'institutions qui organisent des journées « portes ouvertes ». Mais rien n'est prévu pour tous dans notre Institut. Les élèves de notre section de technique qualification participent, quant à eux, à trois journées consacrées à une formation relative à leur entrée dans le monde du travail.

Afin de favoriser la maturation d'un projet d'une telle importance pour l'avenir immédiat et à long terme de nos élèves, il est indispensable de mettre en place un dispositif étalé dans le temps. C'est pourquoi les actions suivantes sont envisagées dans le cadre ouvert par le décret « Missions » aux articles 32 et 60 qui permettent de consacrer un maximum de deux semaines sur le degré à la construction d'un projet professionnel et d'études :

- Démarrer dès la 4^e année le processus de réflexion sur le choix professionnel et d'études. Les premières étapes de ce processus porteront d'abord sur la connaissance de soi, de ses centres d'intérêt et de ses capacités. Le Centre PMS peut prendre en charge ces premières étapes.
- Associer des professeurs du 3^e degré – les titulaires mais aussi d'autres – à la prise en charge des élèves en ce domaine.
- Plutôt que de laisser les élèves libres d'organiser leurs visites d'institutions ou de salons (visites dont, souvent, ils ne retirent pas grand chose), intégrer de telles visites dans le dispositif général prévu en veillant à la préparation et à l'exploitation des démarches des jeunes gens.
- Organiser pendant la 6^e année une rencontre avec des anciens élèves qui ont réussi au moins une année dans le supérieur.

4. L'ouverture sur le monde et sur la société

4.1. La formation et l'éducation aux Technologies de l'Information et de la Communication

Notre Institut a une longue tradition d'initiation et de formation des élèves à l'informatique. Ces dernières années, et malgré un matériel rapidement désuet, plusieurs professeurs ont intégré l'outil informatique dans certaines parties de leur cours. L'arrivée du matériel offert par la Région Wallonne – et ses possibilités techniques – a permis de donner un nouveau souffle aux utilisateurs actuels, d'en élargir le nombre et de développer de nouvelles applications pédagogiques. Pour favoriser l'appropriation et l'utilisation de ces technologies, l'Institut soutiendra notamment et dans la mesure de ses possibilités :

- la participation des professeurs à des formations continuées dans ce domaine ;
- l'organisation au sein de l'école, d'une formation destinée aux débutants ;
- l'ouverture aux élèves, à des moments prévus, du Centre Cybermédia pour permettre l'accès individuel à Internet (avec un contrôle sur les sites consultés) ;
- les expériences pédagogiques intégrant l'utilisation de ces technologies dans des cours ;
- les expériences pédagogiques visant à développer une lecture et une utilisation critiques de ces moyens.

4.2. La solidarité ici ou d'ailleurs

La solidarité avec autrui se marque d'abord dans l'action pédagogique et éducative de chaque jour. Elle peut prendre des formes particulières en se concrétisant à des moments précis ou dans des actions spécifiques. Si, généralement, ces actions sont portées par un groupe, nous essayons dans la mesure du possible que leur impact concerne toute l'école. La solidarité commence par la qualité du regard que nous posons sur l'autre : sa différence est source d'enrichissement pour nous. Notre culture n'est pas meilleure, mais une culture parmi d'autres. Cette vision imprègne dès lors les actions que notre Institut soutient et veut continuer à soutenir, telles que :

- les « Jeunes Magasins du Monde » OXFAM ;
- l'opération « Lépreux » ;

- l'opération Télévie ;
- la « Solidarité CEFA » ;
- l'aide apportée au voyage à Lourdes des personnes handicapées ;
- l'accueil dans nos locaux d'associations œuvrant dans ce domaine (pour y réaliser certaines activités ponctuelles)
- le projet « Sénégal ».

Dans la mesure des possibilités et en veillant à garder un équilibre entre les types d'activités, ainsi qu'en limitant leur nombre afin d'éviter un phénomène de saturation qui nuirait à l'efficacité de toute action, notre Institut accueillera toute demande d'actions de solidarité et examinera avec bienveillance dans quelle mesure elles peuvent s'intégrer dans les actions déjà mises en œuvre dans l'école.

La solidarité se marque aussi dans l'aide apportée aux élèves dont la famille vit dans la précarité et l'exclusion. Elle se manifeste dans la volonté de reconnaître leur dignité, en changeant notre regard pour tenter de combler le fossé culturel qui nous sépare d'eux. L'Institut veillera à prendre en compte les conséquences de la misère que sont les difficultés matérielles et financières en permettant à tous les élèves de participer aux activités scolaires et parascolaires proposées par l'école. L'Institut veut, dans ce même esprit, que les frais de scolarité ne deviennent pas une charge trop importante pour les familles.

4.3. L'ouverture au monde culturel et aux autres cultures

L'ouverture au monde culturel et aux autres cultures implique d'abord l'ouverture de notre école aux cultures représentées par nos propres élèves.

Notre Institut possède dans ce domaine aussi une tradition d'actions qui, depuis plusieurs années favorisent une ouverture culturelle : échanges linguistiques (Mönchengladbach), visites à l'étranger (voyage à Londres, à Paris, en Hongrie, voyages des rhétoriciens), projet européen, visites de musées ou de sites particuliers (Trèves, par exemple), assistance à des pièces de théâtre, organisation de conférences, participation à divers concours, proposition d'activité complémentaire artistique pendant les 6 années, exposition d'œuvres de nos élèves, spectacle théâtral monté par nos élèves, etc.

Cette riche diversité doit être préservée. Elle pourrait être amplifiée par une ouverture plus importante aux cultures des pays du centre et de l'est de l'Europe ainsi qu'aux cultures extra-européennes. Peut-être pourrions-nous mieux profiter de certaines demandes qui nous arrivent (de jumelage, par exemple).

4.4. L'ouverture de l'école au monde

C'est une des traditions de notre Institut que d'accueillir divers groupements, diverses activités dans ses locaux. Citons entre autres les cours d'espagnol et d'arabe, les activités de la Société « Polyglotte », le club de basket, les cours organisés par l'ADEPS. Cette tradition, nous voulons la continuer. Nous examinerons avec bienveillance les demandes qui nous seront adressées en tenant compte toutefois des moyens dont nous disposons.

5. Le développement d'une citoyenneté responsable

C'est une des trois finalités assignées au système éducatif par le Conseil de l'Éducation et de la Formation. Elle montre chaque jour son importance dans un monde où resurgissent les démons du passé, où le financier prend le pas sur le social et l'humain, où l'individualisme gagne du terrain. Notre Institut doit s'impliquer davantage dans la construction de cette dimension en essayant de rendre, autant que faire se peut, chacun responsable des actions qui le concernent, là où il se trouve. Il doit aussi promouvoir en son sein une culture de participation en améliorant le fonctionnement des organes légaux existants (Conseil d'Entreprise, Conseil de Prévention et de Protection des Travailleurs, Conseil de Participation). Une ouverture de certains organes à des composantes qui n'en font pas encore partie pourra être envisagée dans le futur, dans le respect des institutions et de leurs prérogatives.

La citoyenneté responsable se marque aussi dans la relation pédagogique vécue au quotidien par le respect de chacun, par le refus de jugement a priori ou définitif ne laissant à l'autre aucune chance d'évoluer, par le contrôle de ses gestes et de ses paroles afin que nul ne se sente blessé, méprisé, rejeté dans son être.

Pour favoriser le développement d'une citoyenneté responsable, notre Institut soutiendra des actions telles que :

5.1. Le conseil d'élèves

Il rassemble les délégués de classe élus par leurs pairs et vise à associer les élèves à la vie de l'école et à la résolution de certains problèmes qui s'y posent. Pour les aider dans leur rôle, une formation minimale pourrait leur être proposée. Peut-être conviendra-t-il aussi de sensibiliser les titulaires à l'importance de ce rôle ? L'expérience accumulée au fil des années pourra amener une précision de ses attributions et une reconnaissance plus officielle.

5.2. La sensibilisation au respect des Droits de l'Homme

Selon les années, et en fonction des circonstances, l'Institut consacrera l'équivalent d'une journée (au minimum) à des actions visant à faire connaître la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à montrer les réalisations ici ou ailleurs, mais aussi les manquements constatés, chez nous comme dans d'autres pays. Ces actions peuvent être organisées pour elles-mêmes ou en relation avec d'autres (par exemple, les actions entreprises par les « Jeunes Magasins du Monde »).

5.3. Le respect de l'environnement

C'est peut-être un domaine où notre Institut a pris un certain retard, où peu d'actions ont été mises en place ces dernières années. Un effort particulier devra être réalisé dans deux directions :

La propreté

Elle continue à poser problème dans les cours, dans les couloirs, dans les locaux de classe, dans les toilettes... Les Conseils d'élèves ont déjà, à plusieurs reprises, abordé ce problème. Quelques solutions ont été dégagées et commencent à être mises en œuvre (disponibilité du papier-toilette, désodorisants, poubelles plus accessibles, etc.). Mais c'est une attitude personnelle à mettre en pratique jour après jour et dans tous nos gestes qu'il faut développer. Le respect par chacun - élèves et professeurs - des locaux fréquentés en est une première condition. Une des actions envisagées consiste en une sensibilisation par affiches. On pourrait aussi impliquer les classes, par rotation, dans un nettoyage des cours de récréation, par exemple. Ou aussi attribuer le rôle de « gardien de la propreté » à un élève par semaine dans chaque classe. Etc.

La gestion des déchets

Les déchets font l'objet d'un tri sélectif (papiers-cartons, cannettes, bouteilles PVC). Mais un effort particulier doit encore être fait dans ce domaine en associant toutes les composantes de l'Institut : élèves, professeurs, parents, personnel d'éducation, personnel d'entretien. La question du tri et de la gestion des déchets sera mise à l'étude, notamment avec le personnel qui s'en occupe. Les solutions qui seront envisagées devront être reliées aux actions concernant la propreté. Mais, au-delà de ces aspects pratiques, une sensibilisation (voire une formation) sur cette question devrait aussi être envisagée par le biais, par exemple, de conférences, d'exposés, d'expositions interactives mais aussi au travers de quelques leçons (ou parties de leçons) qui pourraient être consacrées à ce sujet.

* * * * *

La lecture de notre projet d'établissement peut donner l'impression que les actions visant à développer les valeurs que nous avons choisi de privilégier se déroulent surtout en dehors des cours, à l'occasion d'activités para ou extra-scolaires. Si tel devait être le cas, alors nous aurions raté le principal ! Car c'est au travers de notre action quotidienne, dans les classes, au contact des élèves et des collègues que doivent se vivre les valeurs d'intériorité, de solidarité, de personnalisation, d'ouverture et de citoyenneté responsable que nous voulons promouvoir. C'est à chacun, professeur, éducateur, directeur, élève, membre du PO, parent, personnel administratif et ouvrier, de faire vivre les valeurs que nous jugeons importantes. Car aucun discours n'aura jamais la force d'une expérience vécue.